

# COMMUNE DE WATTEN

## ARRÊTÉ DU MAIRE

-----

N° 2026/152

### RESTRICTION DE CIRCULATION TRAVAUX DE TIRAGE FIBRE RUE DE MILLAM – RUE DE WATTENDAM – RUE DES ECLUSES – RUE DE LA COLME

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la société SARL NL TELECOM à Bucquoy, qui va réaliser des travaux d'étude et de tirage de fibre optique, rue de Millam, rue de Wattendam, rue des Ecluses, et rue de la Colme,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

### ARRÊTE

**Art 1 :** La circulation sera restreinte avec empiètement sur chaussée aux abords du chantier du N°54 au N°80 rue de Millam, du N°1 au N°19 rue de Wattendam, du N°1 au N°10 rue des Ecluses, et du N°66 au N°170 rue de la Colme, à compter du lundi 03/08/2026 et ce pour une durée de 30 jours.

**Art 2 :** Le stationnement sera interdit à tous les véhicules aux abords du chantier pendant toute la durée des travaux.

**Art 3 :** Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

**Art 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société SARL NL TELECOM
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 25/06/2026

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Eric BLIN.